



Avis aux pêcheurs

22 avril 2020

MISE À JOUR DE LA GAMME DE COULEURS OBLIGATOIRES POUR LE MARQUAGE DES ENGINS DE PÊCHE DANS L'EST DU CANADA

Pêches et Océans Canada (MPO) – Le ministère souhaite informer l'industrie des pêches que la gamme de couleurs pour le marquage des cordages a été mise à jour pour inclure une catégorie pour les "permis scientifiques", et pour répondre à des enjeux spécifiques à la pêche au crabe hyas pour la zone de pêche 24 (région du Golfe) et pour la pêche au crabe des neiges dans les zones de gestion 2J Nord et 2J Sud (région de Terre-Neuve-et-Labrador).

Il est possible de consulter la mise à jour de la gamme de couleurs détaillée dans la version 3.0 ci-jointe du document intitulé "Marquage des engins de pêche -Est du Canada. Pêches aux engins fixes non surveillés et pêches aux casiers à crabe et aux casiers à homard. Gamme de couleurs obligatoires".

Pour plus d'informations

Jackie Kean

Pêches et Océans Canada

Jackie.kean@dfo-mpo.gc.ca

(709)772-2045

**MARQUAGE DES ENGINS – EST DU CANADA***Pêche aux engins fixes non surveillés et pêches aux casiers à crabe et aux casiers à homard***GAMME DE COULEURS OBLIGATOIRES****GAMME DE COULEURS OBLIGATOIRES (couleurs par région et par espèce)**

	GOLFE – bleu		MARITIMES – noir		T.-N.-L. – rouge		QUÉBEC – vert		Pêches multirégionales ¹	
Crabe hyas	X	mauve			X	mauve	X	mauve		
Crabe commun	X	bleu	X	bleu	X	bleu	X	bleu		
Homard	X	Jaune	X	jaune	X	jaune	X	jaune		
Buccin	X	blanc	X	blanc	X	blanc	X	blanc		
Crabe des neiges	X	orange	X	orange	X	orange	X	orange	X	orange
Filet maillant – petits pélagiques	X	gris	X	gris	X	gris	X	gris		
Filet maillant – poissons de fond	X	brun	X	brun	X	brun	X	brun		
Palangre	X	rose	X	rose	X	rose	X	rose		
Calmar (trappe)					X	vert				
Morue (casier)					X	rouge*				
Crevette (casier)			X	vert						
Myxine			X	noir*						
Crabe rouge			X	rouge						
Crabe nordique			X	mauve						
ZPH 41			X	2						
Permis scientifiques³	X	motif noir/blanc ²	X	motif noir/blanc ²	X	motif noir/blanc ²	X	motif noir/blanc ²		

* Les combinaisons bleu et bleu, noir et noir ou rouge et rouge signifient qu'il devrait y avoir deux brins distincts de la même couleur entrelacés dans la même section de la corde (un seul brin n'est pas acceptable).

¹ « Pêches multirégionales » s'applique uniquement aux pêches gérées par diverses régions et où chaque région est entièrement responsable de gérer sa propre flotte, mais partage la même zone de pêche, dispose des mêmes conditions de permis, etc. qu'une autre flotte dans une autre région. Chaque région impose les mêmes conditions de permis à ses pêcheurs. Une couleur de base commune a été établie, de sorte qu'il n'y ait pas de division régionale au sein de la même industrie.

² Différents motifs sont nécessaires, puisqu'aucune autre couleur unie n'est disponible. Les pêches sélectionnées doivent utiliser une corde dont l'un des brins a un motif à deux couleurs (motif jaune/noir, motif rouge/blanc). Il faut utiliser ce brin à motif en plus de la couleur correspondant à la région. Voir l'annexe 2 pour des exemples de couleurs de brins, y compris un brin à motif jaune/noir et un brin à motif rouge/blanc (appelés respectivement « lemon tartan » et « Oh Canada » dans le dépliant).

³ L'utilisation de la gamme de couleur « Permis scientifiques » est sujette à une analyse régionale basée sur le type d'activité entrepris sous le permis.

**GAMME DE COULEURS POUR L'EST DU CANADA PAR ZONE DE PÊCHE (troisième couleur)
HOMARD ET CRABE DES NEIGES**

Puisqu'il y a déjà des marques de couleur pour certaines pêches interrégionales du crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent, des efforts ont été faits pour éviter d'adopter des palettes de couleurs complètement différentes.

Voici les schémas de couleurs correspondant aux zones de pêche au homard et aux zones de pêche au crabe des neiges de l'est du Canada, par région :

- Dans les cellules divisées en deux, la partie du haut correspond à la couleur de la région et la partie du bas correspond à la couleur de l'espèce; la case qui se trouve tout juste à la droite correspond quant à elle à la couleur de la zone de pêche.

Remarques additionnelles :

- Les zones portant la mention « Aucune » indiquent qu'une troisième couleur ne s'applique pas.
- Certains détenteurs de permis détiennent des permis pour pêcher la même espèce dans différentes zones de pêche à l'intérieur d'une même région. Sauf indication contraire, la catégorie « *Zones multiples* » comprend uniquement ces pêcheurs. Cela a été fait pour éviter d'interchanger les marquages entre les zones de pêche.

RÉGION DU GOLFE*Couleurs pour les zones de pêche du homard*

23		24		25		26A		26B		Zones multiples	
bleu	rouge	bleu	vert	bleu	aucune	bleu	blanc	bleu	noir	bleu	jaune
jaune		jaune		jaune		Jaune		jaune		jaune	jaune

Couleurs pour les zones de pêche du crabe des neiges

12		12E		12F		19		Zones multiples	
jaune	aucune	jaune	jaune	jaune	bleu	bleu	vert	bleu	jaune
orange		orange		orange		orange		orange	

Couleurs pour les zones de pêche du crabe hys

24	
bleu	blanc
orange	



RÉGION DES MARITIMES

Couleurs pour les zones de pêche du homard

27		28		29		30		31A		31B		32	
noir	bleu	noir	gris	noir	brun	noir	motif jaune/noir	noir	rose	noir	mauve	noir	blanc
jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune	

33		34		35		36		38	
noir	orange	noir	aucune	noir	vert	noir	rouge	noir	noir
jaune		jaune		jaune		jaune		jaune	

41		Zones multiples	
noir	aucune	noir	jaune
motif rouge/blanc		jaune	

Couleurs pour les zones de pêche du crabe des neiges

Nord-Est de la N.-É.		23		24		4x		Zones multiples	
noir	aucune	noir	vert	noir	noir	noir	bleu	noir	jaune
orange		orange		orange		orange		orange	

**RÉGION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR***Couleurs pour les zones de pêche du homard*

3		4		5		6		7		8		9	
rouge	motif rouge/blanc	rouge	motif noir/blanc	rouge	motif jaune/noir	rouge	orange	rouge	vert	rouge	noir	rouge	brun
jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune	

10		11		12		13A		13B	
rouge	gris	rouge	aucune	rouge	rouge	rouge	bleu	rouge	jaune
jaune		jaune		jaune		jaune		jaune	

14A		14B		14C	
rouge	blanc	rouge	mauve	rouge	rose
jaune		jaune		jaune	

Couleurs pour les zones de gestion du crabe des neiges

2J Nord		2J Sud		3A		3B, 3C, 3BC		3D		4		5A	
rouge	bleu	rouge	bleu	rouge	motif noir/blanc	rouge	motif jaune/noir	rouge	motif noir/bleu	rouge	motif jaune/vert	rouge	motif rouge/blanc
orange		orange		orange		orange		orange		orange		orange	

6A		6B		6C, 8A		9A		3LNO < 65 pi		3NO > 65 pi		11E	
rouge	motif rose/bleu	rouge	motif rouge/vert	rouge	orange	rouge	noir	rouge	mauve	rouge	gris	rouge	rose
orange		orange		orange		orange		orange		orange		orange	

11W		10A (intérieur)		10A (extérieur), 10B, 11S		Au-delà de 8 milles		Zone 12 pêche côtière		13	
rouge	rouge	rouge	brun	rouge	blanc	rouge	jaune	rouge	vert	rouge	aucune
orange		orange		orange		orange		orange		orange	



RÉGION DU QUÉBEC

Couleurs pour les zones de pêche du homard

15		16		17		18		19		20A		20B	
vert	rouge	vert	vert	vert	noir	vert	bleu	vert	brun	vert	blanc	vert	gris
jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune		jaune	

21		22		Zones multiples	
vert	orange	vert	aucune	vert	jaune
jaune		jaune		jaune	

Couleurs pour les zones de pêche du crabe des neiges

12		12A		12B		12C		12E		12F		13	
jaune	aucune	vert	vert	vert	bleu	vert	rose	jaune	jaune	jaune	bleu	vert	aucune
orange		orange		orange		orange		orange		orange		orange	

14		15		16		16A		17		Zones multiples	
vert	blanc	vert	orange	vert	rouge	vert	aucune	vert	noir	vert	jaune
orange		orange		orange		orange		orange		orange	

Couleurs pour les zones de pêche du crabe hyas

12	
jaune	mauve
orange	



ANNEXE 1

Brins de couleur entrelacés à une corde existante

Figure A – Combinaison de couleurs identifiant une région et l'espèce
Cette combinaison indique la région du Québec (vert), crabe des neiges (orange) entrelacés sur le même segment de la corde.

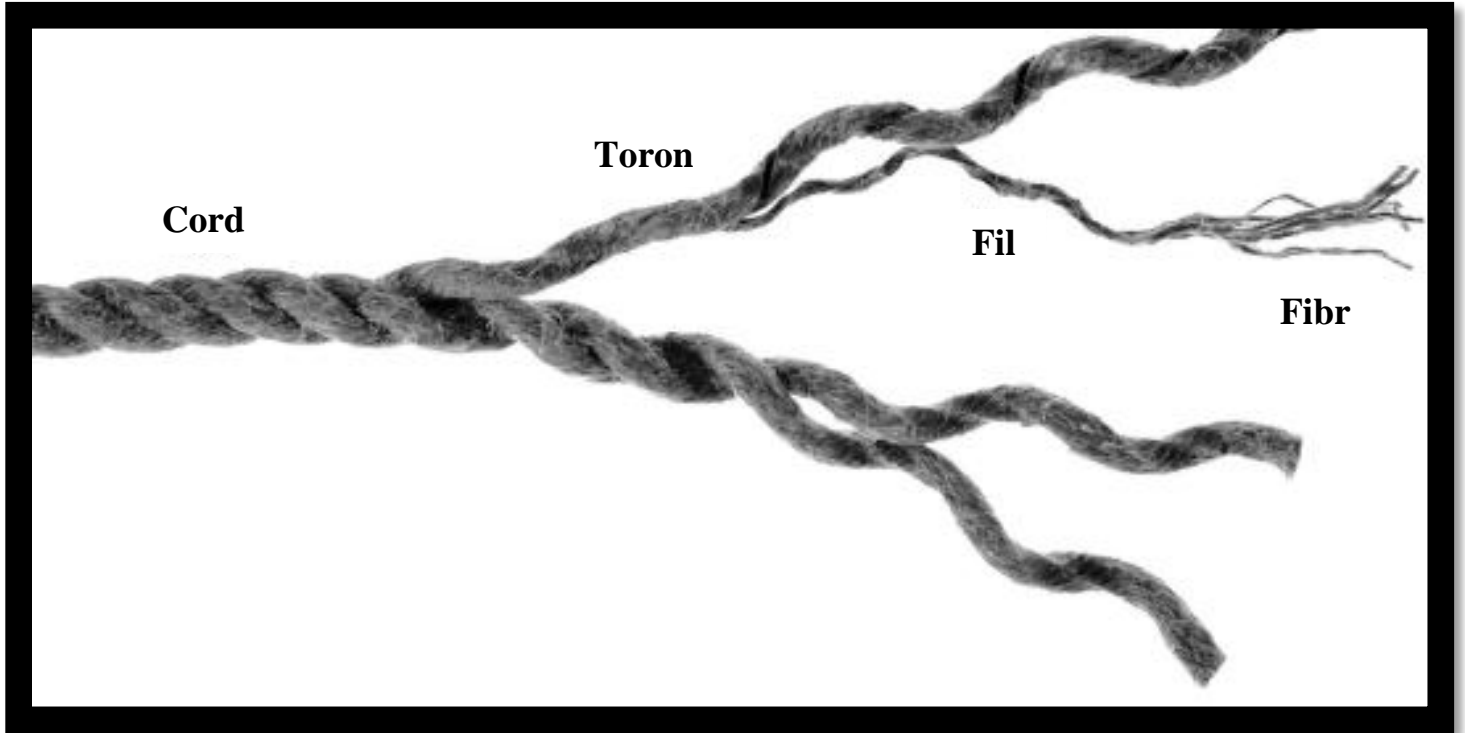


Figure B – Combinaison de couleurs identifiant la région, l'espèce et la zone de pêche
La région et l'espèce entrelacés sur le même segment de corde, la zone de pêche sur le segment suivant de la corde. Cette combinaison indique la région du Québec (vert), crabe des neiges (orange), ZPC 12A (vert).





ANNEXE 2
Les termes relatifs à une corde





ANNEXE 3 Nouvelle corde avec des fils de couleur intégrés

Combinaison de couleurs identifiant la région, l'espèce et la zone de pêche sur toute la longueur de la corde :

- les fils de couleur correspondant à la région et l'espèce, entrelacés sur le même toron
- fil de couleur correspondant à la zone de pêche, entrelacé sur le toron suivant

Cette combinaison indique la région Maritimes (noir), homard (Jaune), ZPH 35 (vert).



Gros plan





ANNEXE 4 Dépliant de brins de couleur

Dépliant d'une entreprise canadienne montrant des couleurs de brins et motifs :

